

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (Parts FD) N° ISIN : LU2412098571

Un Compartiment de Sycomore Fund Sicav,
Ce Compartiment est géré par **Sycomore Asset Management**

Créateur | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Coordonnées | Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.

Autorité compétente | Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés | 03/08/2023

Mise en garde

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type | SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois.

Durée | Le Compartiment a été créé le 21/12/2021. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs | Sycomore Global Eco Solutions (libellé en EUR) a pour objectif de surperformer l'indice MSCI AC WORLD (dividendes réinvestis) et de réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle économique, les produits, les services ou le processus de production contribuent de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique et écologique, au travers d'une stratégie thématique ISR. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment vise l'investissement durable en investissant dans des sociétés qui considèrent la transition écologique comme un pilier essentiel du développement durable.

Ces sociétés ont une ou plusieurs activités liées à l'énergie, au transport et à la mobilité, à la rénovation et la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes (eau, pollution, agriculture, agroalimentaire, foresterie, pêche...). Ces actions, qui à tout moment représentent au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés financiers internationaux, sans aucune contrainte de secteur ou de capitalisation, et selon une analyse fondamentale. Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion. Le processus d'analyse et de sélection des titres dans l'univers d'investissement inclut des critères extrafinanciers contraignants et une surpondération des sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec les objectifs de durabilité.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et cette notation sont réalisées selon notre propre méthodologie « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment) et au sein du volet environnemental « SPICE », l'indicateur « NEC » (contribution nette à l'environnement). La méthodologie SPICE vise notamment à comprendre la répartition de la valeur d'une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition

équitable est un facteur important du développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'indicateur NEC permet d'évaluer le risque de transition et est complété par une différenciation environnementale et des informations prospectives, par exemple des éléments d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxonomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie.

L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (pas d'investissement dans des sociétés dont les activités ont un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), les thèmes ISR (transition environnementale et énergétique), l'engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG à travers les droits de vote), les best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et les best efforts (investissement dans des sociétés faisant des efforts visibles dans le développement durable, même si elles ne figurent pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement ESG). L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial, c'est-à-dire les actions cotées sur le marché international couvertes par notre processus d'analyse ESG. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le prospectus du Fonds et dans notre Politique d'engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Pour compléter la stratégie de base en actions, le Compartiment pourra être exposé (1) à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances dans la limite de 20 % de l'actif net, (2) à des instruments à terme et à des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré, (3) à des OPCVM européens dans la limite de 10 % de l'actif net et (4) à des instruments du marché monétaire, publics ou privés dans la limite de 10 % de l'actif net.

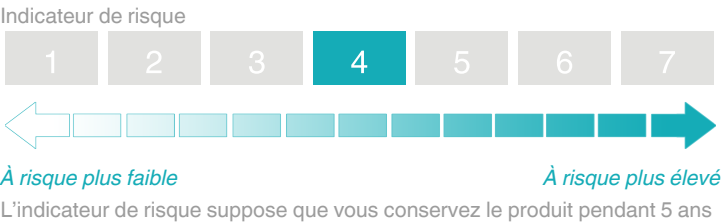
Indice de référence | MSCI AC World Net Return. Le Compartiment se veut dynamique et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer et pour le calcul de la commission de performance. La Société de gestion a toute latitude sur la composition du portefeuille du Compartiment et aucune restriction ne s'applique quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des

sociétés qui ne sont pas incluses dans l'indice de référence. À l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

Allocation des sommes distribuables | Capitalisation et/ou distribution
Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour de valorisation »).

Destiné aux investisseurs particuliers | Sycomore Global Eco Solutions est destiné à n'importe quel type d'investisseurs
Dépositaire | BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg
Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou tous autres renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez les sommes d'argent avant l'échéance et votre placement pourrait vous rapporter moins.

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 4 sur 7, qui est la catégorie de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée

Risques non reflétés par l'indicateur synthétique de risque et de rendement | Dans le cas de volumes de transactions très faibles, un ordre d'achat ou de vente peut entraîner des variations importantes des cours pour un ou plusieurs actifs, ce qui peut peser sur la valeur liquidative.
Garantie | Étant donné que le Compartiment n'offre aucune protection contre les évolutions du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

Scénarios de performance (montants en euros) |

Ce que vous obtiendrez sur ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être calculée avec précision. Les scénarios favorables, modérés et défavorables sont des illustrations utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario vaut pour les investissements à 1 et 5 ans.

Durée de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	2 960 €	2 290 €
	Rendement moyen annuel	-70,43 %	-25,51 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	8 030 €	8 680 €
	Rendement moyen annuel	-19,66 %	-2,79 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	10 600 €	15 960 €
	Rendement moyen annuel	5,99 %	9,80 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	16 350 €	19 570 €
	Rendement moyen annuel	63,47 %	14,37 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et décembre 2022. Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre janvier 2017 et janvier 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2014 et avril 2019.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ce Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts séparés de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera leur incidence sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation boursière, le présent document ne tient pas compte des frais du contrat.

Frais au fil du temps (montants en euros) I

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de frais. Ces montants dépendent de la durée d'investissement, de la détention du produit et de l'évolution du produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- La première année, vous récupérez le montant de votre investissement (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)
Total des frais	582 €	1 587 €
Incidence annuelle des frais (*)	5,87 %	2,10 % chaque année

(*) Il illustre la façon dont les frais réduisent votre performance chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez pendant la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 11,90 % avant imputation des frais et de 9,80 % après imputation des frais.

Nous pouvons partager une partie des frais avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'ils vous fournissent. Ils vous informeront du montant.

Composition des frais I

Frais ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,00 % du montant payé lorsque vous investissez. C'est le maximum que vous serez facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	500 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut vous les facturer.	0 EUR
Frais courants prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,75 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais réels de l'année dernière.	71 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Frais accessoires prélevés dans certaines circonstances		
Commission de performance	10 % de la performance supérieure à celle de l'indice MSCI AC World Net Return Le montant réel variera en fonction de l'évolution de la performance de votre investissement. L'estimation du coût agrégé ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui conseille sur ce produit ou (iii) d'une personne qui le vend en adressant un courrier électronique ou postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : Veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par e-mail () ou par courrier postal, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service à la clientèle). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont tous frais compris.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent Compartiment qui relève de l'article 8 du règlement SFDR dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve (i) qu'il ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de justice ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame la médiatrice ou Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org